

ne plus pouvoir quitter le territoire?

Par **habouba**, le 22/10/2008 à 21:55

salut,

je ne suis pas certaine que cette partie du forum est la bonne pour mon message, mais je prie les modérateurs de le déplacer si c'est nécessaire.

mon problème est le suivant:

je viens du Maroc et je suis mariée en Allemagne.

Un jour après l'obtention du visa pour regroupement familial et mon arrivée en Allemagne, mes parents ont eu une visite de la police marocaine au sujet d'une plainte portée contre moi de la part de mon ex-ami qui est contre mon mariage et qui a dit que je lui dois de l'argent et que je lui ai fait une promesse de mariage que je n'est pas respectée.

au sujet de l'argent il m'en a donné de son plein gré et j'ai même proposé de le lui rendre mais il a refusé et concernant la promesse de mariage il n'y avait aucune, la police a convoqué mon frère qui a expliqué tout ça mais le dossier n'a pas été ni transféré à la justice ni fermé et mon ex et son avocat ne se sont plus manifestés chez la police.

le problème maintenant est que je n'ose pas visiter mes parents au Maroc depuis plusieurs mois de peur de ne plus pouvoir quitter le territoire tant que cette plainte est encore ouverte. j'aimerais savoir si cela est juste et ce que je peux faire pour résoudre ce problème.

merci d'avance pour votre aide

Par **jeeecy**, le 23/10/2008 à 11:03

Bonjour,

tu es ici sur un forum d'étudiants en droit français.

Ton problème concerne le droit marocain.

Même si ce droit est proche, du moins pour partie, du droit français, je ne peux que t'inviter à poser ta question sur un forum de juristes marocains ou encore mieux à consulter un avocat marocain qui pourra répondre à toutes tes questions.

Cordialement
Jeeecy

Par **habouba**, le 23/10/2008 à 14:07

merci pour ta reponse jeecy